

# Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

**Titre : Lutte contre les plantes exotiques envahissantes**

**N° action : 16**

**Référence aux critères de la grille d'évaluation :**

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne

**Description de l'action :**

**- Contexte :**

Les plantes exotiques envahissantes, couramment appelées invasives, sont des espèces introduites par l'homme, dans une région où elles n'existaient pas auparavant, et qui se répandent dans cette nouvelle région de manière incontrôlée. Les invasives menacent la biodiversité à l'échelle mondiale en supplantant les espèces locales dont elles occupent le milieu. Elles engendrent des problèmes économiques considérables. Au niveau local, la plupart des gestionnaires publics sont confrontés à au moins une espèce de plantes invasives et se sentent souvent démunis face à leur ténacité.

Cette fiche a pour vocation d'établir localement une surveillance des plantes exotiques envahissantes établies ou nouvelles sur le territoire, de sensibiliser le public à la problématique et d'accentuer la pression sur deux invasives particulièrement préoccupantes pour en diminuer l'impact.

La première, la balsamine de l'Himalaya, est une plante exotique envahissante qui s'est dispersée sur une grande partie de la vallée de la Semois, causant de multiples problèmes dont une réduction de la biodiversité. Elle forme des populations très denses, préjudiciables au développement de la flore indigène. La présence de ces massifs entraîne une monopolisation des ressources nutritives et du milieu. Elle menace ainsi les espèces indigènes typiques des zones humides en réduisant l'habitat disponible. Ces vastes populations entraînent également une homogénéisation de la flore, des paysages et entravent la circulation le long des berges, comme l'utilisation de ces zones. Colonisant les zones humides, la balsamine de l'Himalaya peut également déstructurer les frayères, augmenter les effets négatifs des crues en retenant faiblement les terres du sol et en ralentissant le retrait des eaux. Elle laisse le sol à nu durant l'hiver, ce qui le rend plus sensible à l'érosion et l'empêche de fournir des caches pour la faune. La lutte contre les plantes invasives permet une recolonisation des milieux par les plantes indigènes et augmente la stabilité des berges, favorisant notamment la présence de la loutre.

De plus, elle ne représenterait pas une ressource nutritive attractive pour la plupart des insectes phytophages associés à la végétation native des berges. Autre désavantage pour les plantes indigènes, des recherches récentes ont prouvé que l'abondant nectar produit par la

## Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

balsamine est très apprécié des insectes pollinisateurs, au point de les désintéresser des autres espèces. Le Contrat de Rivière Semois-Chiers (CRSC), avec l'aide du WWF, de Natagora et de la Province de Namur, s'occupe déjà de la gestion de la balsamine sur une partie de la vallée de la Semois dans le cadre d'une restauration de l'habitat de la loutre. Le Parc national viendrait appuyer la démarche pour la généraliser sur l'ensemble du territoire.

La seconde, la renouée du Japon pousse très rapidement et libère dans le sol des substances toxiques qui inhibent la croissance des autres espèces végétales et les massifs denses qu'elle étouffe et élimine aussi les espèces indigènes. De par leur vitesse de croissance et leur importante capacité de régénération, les renouées asiatiques sont difficiles à éliminer. La lutte contre ces plantes constitue toujours un travail de longue haleine, pas toujours entrepris de manière systématique.

Ici aussi, le Parc national viendrait appuyer les gestionnaires pour canaliser au maximum le problème.

### - Objectifs :

1. Sensibiliser le public à la problématique des plantes exotiques envahissantes.
2. Poursuivre et étendre la gestion de la balsamine de l'Himalaya le long des cours d'eau des affluents de la Semois où elle est présente.
3. Soutenir les pouvoirs locaux et les citoyens dans la gestion de la renouée du Japon.

### - Méthodologie :

1. Créer des outils d'information afin de sensibiliser le public à la problématique des plantes exotiques envahissantes et impliquer les citoyens dans certaines campagnes d'élimination d'espèces invasives (ex : arrachage de balsamine de l'Himalaya).

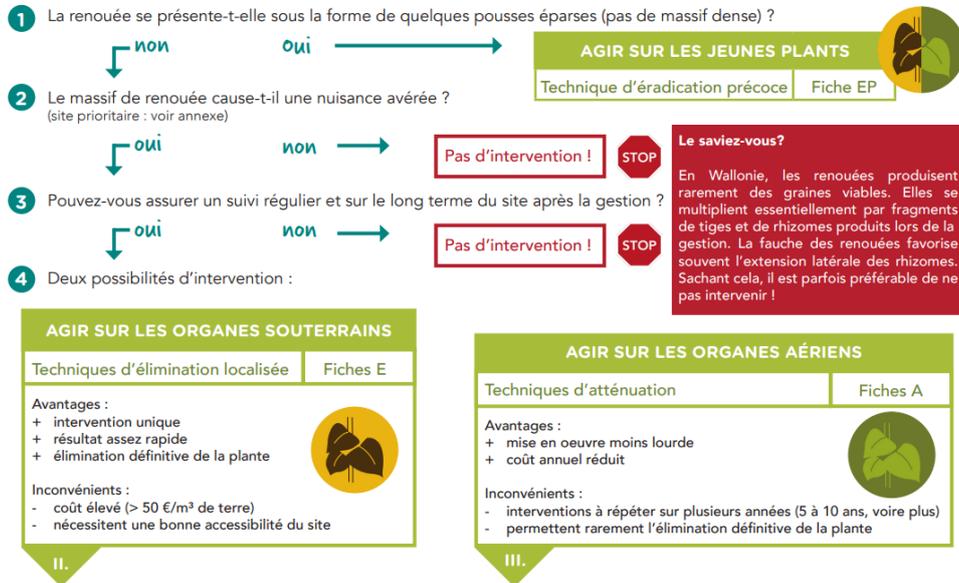
2. La lutte contre la balsamine de l'Himalaya est assez facile à mettre en œuvre car son système racinaire est peu développé et sa banque de graines dans le sol est peu persistante ( $\leq 3$  ans). Elle consiste en un arrachage manuel de toutes les plantes peuplant le bassin versant du cours d'eau, de l'amont vers l'aval, afin d'éviter l'apport de nouvelles graines par le cours d'eau. Deux passages espacés de plusieurs semaines doivent être réalisés afin d'éliminer les repousses et les individus non détectés lors du premier passage. Une fois arrachée, la plante à floraison estivale doit être de préférence suspendue à un arbre afin d'éviter qu'elle ne puisse reprendre. Si ce n'est pas possible, les plants arrachés sont rassemblés en tas en dehors des zones inondables. Les campagnes d'arrachage seront menées par des étudiants et éventuellement des citoyens volontaires encadrés par un coordinateur et ce durant l'été, avant que la plante ne soit en graines. Les arrachages se concentreront en priorité sur les têtes de bassins, qui seront suivies régulièrement, l'arrachage se poursuivra de l'amont vers l'aval, en conservant l'amont indemne de balsamines. Une attention particulière sera portée, lors des opérations de gestion, afin de ne pas endommager les espèces endémiques présentes sur les zones de travaux. On veillera aussi à limiter la mise en suspension de sédiments dans les cours d'eau.

3. Accompagnement des pouvoirs publics locaux et des citoyens dans la lutte contre la renouée en suivant les recommandations de la région wallonne :

# Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

## GESTION DES RENOUÉES ASIATIQUES: QUELLE TECHNIQUE ADOPTER?

SE POSER LES BONNES QUESTIONS POUR AGIR EN FONCTION DU CONTEXTE LOCAL ET DES MOYENS DISPONIBLES



### - Localisation :

Les affluents de la Semois touchés par la balsamine

### - Public(s) ciblé(s) :

Tous